

## Animateurs institutionnels : un texte qui fait débat

Les animateurs-formateurs (AF) qui travaillent dans les diocèses, ont un statut qui définit leurs responsabilités et les conditions d'exercice de leur métier. Voté en octobre 1994 par le Comité national de l'enseignement catholique (Cnec), ce statut avait besoin d'un sérieux toilettage. C'est pourquoi, le 20 mars dernier, un nouveau texte a été présenté au Cnec pour ceux que l'on nommerait désormais les animateurs institutionnels (AI).

Élaboré pendant 15 mois par un groupe de travail composé des représentants des AF et des directeurs diocésains, ce texte a généré des malentendus chez un certain nombre de partenaires. C'est pourquoi il sera amendé puis représenté lors du prochain Cnec qui se tiendra le 3 juillet prochain.

Les amendements les plus nombreux sont venus des tutelles congréganistes dans le cadre de l'Urcec<sup>1</sup>, a précisé Claude Berruer lors de l'assemblée générale de l'Anafec<sup>2</sup>, le 27 mars dernier à Paris. « Le texte évoque la possibilité que les AI aident les directeurs diocésains à l'exercice de la tutelle, a expliqué l'adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. Les congrégations ont considéré du coup que les animateurs institutionnels devenaient des délégués de tutelle. Or les délégués de tutelles congréganistes se situent au même niveau que les directeurs diocésains, selon nous. Ce sera à préciser dans le texte. » La deuxième question posée par l'Urcec porte sur la façon dont l'animation diocésaine peut concerner



Denis Herbert (au premier plan), Nadine Luge et Christian Dumoulin, respectivement président, vice-présidente et vice-président de l'Anafec.

un établissement congréganiste qui a son propre charisme. « *Intervenir dans un établissement congréganiste demande l'assentiment de la tutelle congréganiste*, a souligné Claude Berruer, mais il me semble que c'est toujours à la demande du chef d'établissement que vous le faites, jamais contre son avis ! » C'est ce qu'a confirmé Denis Herbert, président de l'Anafec, qui distingue bien les interventions dans les établissements de l'animation diocésaine proposée à l'ensemble des chefs d'établissement.

« D'autres remarques sur ce texte sont venues des chefs d'établissement qui craignent que cette animation diocésaine ne remette en cause leur autonomie », a ajouté Claude Berruer. D'où la nécessité d'associer les uns et les autres à la rédaction d'une ultime version qui clarifiera les ambiguïtés d'un texte qui ne voulait remettre en cause ni les prérogatives des tutelles congréganistes ni les prérogatives des chefs d'établissement. Denis Herbert a fait remarquer à ses collègues AF, déçus que ce nouveau statut n'ait pas été voté, « qu'il n'y a eu aucun amendement sur la partie statutaire ». Pas d'inquiétude à avoir donc quant à son avenir : « On continue à travailler sur le texte de façon à obtenir l'accord de tous pour le prochain Cnec », a conclu le président de l'Anafec avec optimisme. **SH**

1. Union des réseaux congréganistes dans l'enseignement catholique.

2. Association nationale des animateurs-formateurs de l'enseignement catholique.

Parmi les trois textes à l'ordre du jour, lors du Comité national de l'enseignement catholique le 20 mars 2009, deux ont fait l'objet d'un vote délibératif et le troisième d'un débat consultatif (cf. ci-dessus). Le premier porte sur le statut du chef d'établissement du second degré<sup>1</sup>.

Après avoir rappelé que « le chef d'établissement est un salarié tout à fait particulier en raison des relations croisées avec la tutelle qui le nomme, l'académie qui l'agrée et l'Ogec<sup>2</sup> qui l'emploie », Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique,

## Un statut révisé pour le chef d'établissement du second degré

a précisé que les statuts de chef d'établissement ont pour vocation d'harmoniser des obligations relevant du droit canon, du droit public et du droit privé. La révision du statut du chef d'établissement du second degré est liée à trois raisons : améliorer le texte antérieur de 1996 devenu obsolète, mieux tenir compte des pratiques en les accompagnant, assurer un avancement de carrière en prenant en compte l'ensemble

de leurs responsabilités. Si l'architecture globale du texte demeure la même que celle du statut précédent, le nouveau document fait notamment valoir trois modifications essentielles : concernant les traitements et avantages sociaux, en fixant de nouvelles modalités de calcul de rémunération ; concernant les modalités du contrat de travail (CDI, ruptures conventionnelles et retraites) ; enfin, concernant les prérogatives des tutelles chargées d'accompagner les chefs d'établissement dans leur carrière. **AS**

1. Le deuxième sur l'accord collégial.

2. Organisme de gestion de l'enseignement catholique.

# Richard Descoings à Pontivy

Ils ont été « choisis ». Dans les sourires qui s'échangent en cette fin d'après-midi de mars dans l'amphithéâtre du lycée Jeanne-d'Arc - Saint-Ivy à Pontivy (Morbihan), à l'arrivée de Richard Descoings (au micro sur notre photo), chargé de mission par Xavier Darcos pour relancer la réforme du lycée, la fierté n'est pas absente. Au tiers de sa tournée dans l'Hexagone, le directeur de Sciences-Po Paris vient se mettre « à l'écoute » de la centaine d'élèves, enseignants et parents volontaires de ce lycée rural polyvalent, situé au cœur de la Bretagne. C'est le premier établissement catholique d'enseignement qu'il visite.

« La République réside dans le maillage très fin du territoire, loin des grands axes, et en l'occurrence dans une région où l'enseignement privé connaît une tradition très forte, a souligné Richard Descoings. Ma mission consiste à me nourrir des solutions les plus innovantes sur le terrain pour présenter des propositions extrêmement concrètes. » Face à lui, les mi-

croscirculent et les idées fusent. Sur l'orientation : « Il y a un gros manque d'information. On ne pourrait pas imaginer des tests, des visites, plus de stages de mise en pratique et des rencontres avec les professionnels ? » Sur la mauvaise image des séries technologiques et professionnelles : « Ce qui me choque, c'est de voir la STG [Sciences et technologies de la gestion] considérée comme une poubelle alors que derrière, pourtant, on peut facilement trouver du travail », regrette un enseignant. Sur le sens des études : « En Allemagne, les élèves savent pourquoi ils travail-

lent et comment travailler, alors qu'ici on ne sait pas et on attend tout des profs, explique Marylise. La question c'est "Comment et où peut-on acquérir l'autonomie ?" » La mise en place de « parrainages » entre les élèves pourrait être une solution, suggère l'un de ses camarades, sans oublier la réintroduction des TPE (Travaux personnels encadrés). À l'issue de deux heures d'échanges « denses mais sereins », Richard Descoings s'est dit « frappé » par « la grande qualité du débat » et « l'ampleur de la maturité » de ses interlocuteurs. « Ici, j'ai rencontré des professeurs tout feu tout flamme, et des jeunes à leur image. Pour moi il ne s'agit pas d'une question privé/public. La différence tient surtout entre les établissements qui vont bien et ceux où les professeurs sont angoissés, démotivés, et leurs élèves aussi. » AS



Le débat entre Richard Descoings et la communauté du lycée Jeanne-d'Arc-Saint-Ivy est en ligne sur [www.lyceepourtous.fr](http://www.lyceepourtous.fr)

## La voie technologique est essentielle

Richard Descoings (lire ci-dessus) souhaite voir le gouvernement se positionner clairement sur l'avenir de la voie technologique. Aussi, pour accompagner cette réflexion essentielle, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgéc), après consultation de sa commission « Avenir de l'enseignement professionnel », a rédigé une contribution mettant en évidence trois nécessités fondatrices de la rénovation du lycée :

- inciter chacun à une culture de l'excellence fondée sur la diversité des formes d'intelligence par opposition à la logique de la sélection d'une élite triée sur la base d'un modèle privilégiant la seule pensée spéculative ;
- faire de l'objectif de conduire 50 % d'une classe d'âge au niveau de l'enseignement supérieur la réponse aux besoins des sociétés à haut niveau de développement technologique ;
- mettre en place, dès le lycée, la diversification des voies ainsi que des modules préparant à leur choix et des modules remplissant la fonction de passerelle de l'une à l'autre.

Pour le Sgéc, poser la question d'une voie technologique dans les cursus d'enseignement secondaire et supérieur exige le repérage de la place et du sens des technologies dans nos sociétés. L'amélioration de la vie, la compétition économique, l'optimisation des ressources et des savoirs spécifiques sont, en effet, indispensables pour la production des technologies et pour leurs utilisations. Or, le rationalisme et l'élitisme à la française tendent à instaurer un cloisonnement en-

tre les sciences et les technologies. D'où la difficulté chronique à passer de la conception à la mise en œuvre. L'évolution démontre la nécessité du lien entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre recherche et développement. La France et l'Europe ont besoin de chercheurs, d'ingénieurs de conception, d'ingénieurs de pratique, de techniciens de haut niveau pour exercer les fonctions de « chefs de projet » au rôle clef dans les petites et moyennes entreprises. L'unification des voies générale et technologique dans un seul cursus ferait de l'enseignement technologique une option parmi d'autres de ce baccalauréat, peut-être même un « sous-produit ». Elle n'en ferait pas pour autant disparaître un type d'intelligence s'accommodant mal des approches abstraites et déductives de la voie générale. Supprimer la voie technologique hypothéquerait lourdement l'avenir de jeunes qui n'auraient plus le choix qu'entre l'enseignement professionnel, sans projet précis, et la voie générale dans laquelle ils peineraient.

L'enseignement catholique estime que la place de la technologie dans nos sociétés, sa spécificité et les arguments pédagogiques évoqués plus haut justifient le maintien et même le développement de la voie technologique dans le nouveau lycée. Cela ne signifie pas le *statu quo*. Le lycée technologique et l'enseignement technologique supérieur doivent être associés afin de susciter des dynamiques allant du baccalauréat technologique aux différents titres d'ingénieur en passant par le brevet de technicien supérieur (BTS). GDR

## Masterisation, affaire à suivre...

Devant les nombreuses difficultés que rencontre la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation des maîtres, Xavier Darcos et Valérie Péresse ont adressé le 21 avril dernier une lettre de mission aux deux présidents de la commission nationale de concertation dédiée à cette réforme. William Marois, recteur de l'académie de Bordeaux, et Daniel Filâtre, président de l'université de Toulouse-II - Le-Mirail, devront remettre leurs recommandations aux ministres « au plus tard le 15 juillet 2009 ». « Après avoir procédé aux consultations les plus larges et en tenant compte des résultats des groupes de travail, la commission devra élaborer des propositions et des recommandations sur les contenus et les modalités des concours, la nature des masters et la question de leur adossement à la recherche, l'articulation entre les masters et les concours (y compris l'agrégation), la place des stages étudiants dans les cursus de masters, et enfin la participa-

tion des universités dans la formation continue des enseignants débutants. »

Devant cette situation, le Secrétariat général de l'enseignement catholique et les recteurs des universités catholiques poursuivent le dialogue engagé avec les ministères concernés ainsi que leurs services. À la suite de la rencontre du 27 avril 2009 entre Éric de Labarre et les deux ministres, le Sgec propose, sur son site *devenir enseignant*<sup>1</sup>, des informations régulièrement mises à jour sur l'évolution de ce dossier et ses aspects spécifiques pour l'enseignement catholique. D'autre part, afin de faire connaître ses besoins de recrutement et ses nouvelles modalités de formation, le Sgec a entrepris une campagne de communication, dont un tractage dans les universités. Les articles et les enregistrements radiophoniques et télévisuels de cette campagne sont déjà disponibles sur internet. **GDR**



1. À l'adresse [www.devenir-enseignant.org](http://www.devenir-enseignant.org)

## Interrogation sur l'accompagnement éducatif

*Le Sniec-Cftc<sup>1</sup> interpelle l'enseignement catholique sur la nécessité d'un bilan de l'accompagnement éducatif mis en place en collège depuis la rentrée 2008.*

Les élèves ont pu choisir soit de ne pas participer à l'accompagnement éducatif, soit de suivre des activités culturelles ou des activités sportives, ou de s'inscrire dans un groupe d'aide aux devoirs et leçons ou dans un groupe de soutien en langues vivantes. La fin de l'année scolaire approche et, pour le Sniec-Cftc, il semble opportun que soit fait un bilan de ce dispositif. Les contraintes liées aux transports scolaires, la dotation horaire accordée aux établissements, le nombre d'enseignants volontaires pour l'encadrer ont-ils permis à tous les élèves désireux de suivre cet accompagnement de pouvoir le faire ? On peut également être en droit de se demander combien d'élèves ont été concernés et si les partici-

pants ont été ceux qui en avaient le plus besoin. Le Sniec-Cftc aimerait aussi connaître les effets produits sur les jeunes qui ont bénéficié de l'accompagnement éducatif. Constate-t-on une amélioration des résultats scolaires ? un meilleur épanouissement ? une participation plus active à la classe ? etc. Pour le Sniec-Cftc, toutes ces questions doivent être posées dans l'évaluation avant la fin de l'année scolaire. Le Sniec-Cftc s'interroge sur le bien-fondé d'une éventuelle reconduction de l'accompagnement éducatif sans bilan préalable effectué tant par l'enseignement catholique que par le ministère de l'Éducation nationale ; le Sniec-Cftc ne voudrait pas que le nombre d'heures de cours diminue au profit d'un dispositif dont on ne connaît pas de façon précise la portée.

PHILIPPE GARULO,  
PRÉSIDENT NATIONAL DU SNEC-CFTC

1. Syndicat national de l'enseignement chrétien-Confédération française des travailleurs chrétiens.

## Accord collégial

Un texte, voté par les membres du Comité national de l'enseignement catholique (Cnec) le 20 mars 2009, vise à ajuster les procédures du préaccord collégial et de l'accord collégial en fonction de la mutation de la formation et du concours de recrutement, ainsi que des critères promus par la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Délivrés par les commissions d'accueil et d'accord collégial (Caac), le préaccord et l'accord collégial ont valeur nationale, indique ce texte. Les Caac sont composées de chefs d'établissement relevant d'une autorité de tutelle diocésaine ou congréganiste. Les membres sont désignés par accord entre les syndicats de chefs d'établissement représentés au Cnec. Conformément à la mission confiée aux directeurs diocésains, un directeur diocésain de l'académie, désigné par ses pairs, est membre de droit de la Caac. Il veille à la cohérence entre le fonctionnement de la Caac et les orientations de l'enseignement catholique. Les travaux de la Caac sont préparés et suivis administrativement par le Service d'accueil et d'aide au recrutement (Saar) chargé de faciliter le recrutement des maîtres. **AS**

**S**ans innovation, il n'y a pas d'école efficace. » C'est autour de ce credo que le deuxième Forum des enseignants innovants a réuni les 27 et 28 mars dernier, à Roubaix, une centaine de professeurs de l'enseignement public et privé, tous porteurs de projets pédagogiques sélectionnés pour leur innovation, leur efficacité, la place centrale réservée à l'élève ainsi que leur transférabilité. Organisée par le Café pédagogique et la Ligue de l'enseignement, et soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, la manifestation a mis en lumière le besoin de partage d'expériences vécues par les enseignants. « *L'innovation est au centre de ce que fait ou de ce que devrait faire l'école, c'est ce qui lui permet d'avancer* », plaide François Jarraud, responsable du Café pédagogique<sup>1</sup> et organisateur de l'événement. Philippe Meirieu, président du jury, a rappelé à cette occasion « *la nécessité de reconnaissance* », comme élément fondateur de la relation éducative, qui précède et rend possible la connaissance. « *Les gens ne sont pas là pour recevoir une médaille officielle*, précise François Jarraud. *Ils viennent pour obtenir la reconnaissance de leurs pairs et être rassurés*

## L'innovation en partage



dans leurs démarches. Cela leur permet aussi de voir comment font les autres, de s'inspirer de leur exemple et surtout de briser l'isolement qui pèse trop souvent sur eux comme un fardeau. » Douze projets ont été distingués, dont plusieurs issus de l'enseignement catholique. Ainsi Caroline

Dutreux, enseignante à l'école Saint-Bernard de Cambrai, a été récompensée pour son « Cerf-volant au bout des doigts » (notre photo) qui allie une initiation informatique personnalisée des enfants à la réalisation concrète d'un objet ; de même que Marie Verkindt, professeur au collège Charles-de-Foucauld à Tourcoing, pour « Une valise : avec l'entraide, tout est possible ». Le grand prix a été attribué à Monique Argoualch pour son projet « Intergénération@tions », mené depuis 2003 à Brest, qui transforme des collégiens de classe-relais en formateurs TIC pour des personnes âgées vivant en maison de retraite, et crée la rencontre de deux publics exclus « à l'heure où tout le monde parle de lien social ». La rencontre, également au cœur de la dynamique du Forum des enseignants innovants, a permis cette année l'émergence d'une idée communautaire et la création d'outils de partage (blogs, site, Facebook, listes de diffusion...) pour la concrétiser. Et continuer à apporter la preuve que « *c'est par les petites innovations que les grands changements arrivent* ». AS

1. Sur internet : [www.cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net)

## Quel professeur pour l'enseignement catholique ?

**C**omment passer de la posture de l'enseignant qui transmet à celle de l'enseignant « médiateur » ou « passeur » ? « *Peut-on promouvoir une éducation au développement durable sans mettre en œuvre une pédagogie favorisant le développement durable de l'enfant ?* » « *Jusqu'où peut-on s'affranchir de la note et de la norme ?* » « *L'orientation doit être fondée sur des compétences et non des filières. Comment sensibiliser et former les enseignants à ces questions ?* » « *Comment l'enseignant peut-il sortir de son cadre d'enseignement quand il est accompagnateur ?* » « *Comment l'institution peut-elle aider à la mise en œuvre du collectif et en être la garante dans le cadre de l'accompagnement ?* » Ces quelques questions, parmi beaucoup d'autres, ont été soulevées le 26 mars dernier à Paris lors d'une journée d'étude et de mutualisation sur le thème « Être professeur dans

l'enseignement catholique ». Cette journée était organisée conjointement par le département éducation du Sgec et la mission Recherche de Formiris, car, a précisé Claude Berruer, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, « *nous sommes persuadés que le dynamisme de l'enseignement catholique se construit dans les établissements et non dans des bureaux parisiens. Il y a un partage de recherches sur le terrain* ».

Certes, le 6 juillet 2007, le Cnec<sup>1</sup> approuvait le texte « Être professeur dans l'enseignement catholique », qui sert de guide pour une réflexion de fond. Au regard de la multitude de réformes du système éducatif, un recentrage autour des « fondamentaux » – socle commun, orientation, évaluation, découplage disciplinaire... – a cependant paru nécessaire afin d'identifier des enjeux pour l'exercice de la mission de l'enseignant. En s'appuyant

sur la réflexion de Claude Berruer qui a notamment beaucoup insisté sur la notion de « communauté éducative » ; en s'appuyant encore sur les perspectives de réforme du lycée évoquées par Bruno Magliulo, inspecteur d'académie honoraire, qui passeront par une « démarche expérimentale<sup>2</sup> » ; en s'appuyant enfin sur les recherches-actions menées par Formiris, à partir desquelles les participants ont travaillé en ateliers, cette journée a fait émerger une multitude de perspectives utiles aux établissements pour l'éducation des jeunes, l'animation institutionnelle et la formation. Reste peut-être encore à l'institution à définir des axes plus concrets et quelques orientations fortes qui constitueraient de véritables repères pour les établissements et les personnes-ressources. EDC

1. Comité national de l'enseignement catholique.

2. 116 lycées sont labellisés lycées expérimentaux.

## Les professeurs documentalistes en danger ?

Les Journées professionnelles de l'Andep<sup>1</sup> se sont tenues à Paris les 2, 3 et 4 avril 2009, sur le thème « Professeur documentaliste, un métier durable ? » Mathilde Leconte, présidente de l'Ardep<sup>2</sup> Ile-de-France et organisatrice de cette 9<sup>e</sup> édition, nous explique pourquoi la question se pose.

### Les professeurs documentalistes sont inquiets, pourquoi ?



© S. Horguelin  
**Mathilde Leconte** : Les textes sortis depuis 2005 avaient tendance à orienter notre métier vers la seule expertise technique pour la recherche documentaire Or, nous voulons garder nos

prérogatives pédagogiques. Pas question de devenir des super-assistants du chef d'établissement, qui ne seraient plus en contact avec les jeunes !

### Vos craintes sont-elles fondées ?

**M. L.** : Oui, dans la mesure où certains référentiels académiques considéraient l'année dernière que nous ne sommes pas concernés par l'évaluation des élèves, la création de séquences pédagogiques ou l'organisation du travail de la classe. Or, nous accueillons des groupes au CDI et intervenons dans les classes.

**Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'Éducation nationale, s'est voulu rassurant en ouvrant les Journées professionnelles de l'Andep...**

**M. L.** : Il a, en effet, déclaré que notre

métier était « devenu indispensable au système éducatif ». Mais il nous faut rester vigilants. Notre association, l'Andep, qui réunit près de 800 documentalistes, nous permet de sortir de notre isolement, d'échanger sur nos pratiques, de nous former. Ces dernières journées professionnelles ont été un grand succès : chacun est reparti « regonflé » avec l'envie de lancer de nouveaux projets dans son établissement. Les présentations d'expériences des différentes régions ont ce grand mérite de donner pleins d'idées.

**Propos recueillis par Sylvie Horguelin**

1. Association nationale des documentalistes de l'enseignement privé. Internet : [www.andep.org](http://www.andep.org)
2. Association régionale des documentalistes de l'enseignement privé d'Ile-de-France. Internet : [www.ardepidf.com](http://www.ardepidf.com)

## Une gouvernance au service de l'ensemble

C'est en affirmant la volonté de la Fnogec<sup>1</sup> de ne pas se désolidariser de l'institution en votant le statut du chef d'établissement du second degré que Jacques Giroux (*notre photo*) a ouvert la 30<sup>e</sup> session de la Fédération qu'il préside. Dans son introduction, il précisait les chantiers en cours : l'obtention du juste niveau de financement des forfaits départementaux et régionaux ; l'exigence pour l'immobilier scolaire de regrouper le patrimoine et de créer une fondation nationale pour rénover les établissements, les mettre à niveau, en implanter de nouveaux ; la nécessité de travailler à une nouvelle organisation territoriale pour optimiser les moyens et assurer pleinement la mission des Ogec. Cela, expliquait le président de la Fnogec, nous demande d'analyser nos modes de fonctionnement et de travailler à une meilleure gouvernance de nos structures. Les 550 congressistes étaient alors invités à participer à quatre ateliers<sup>2</sup> après avoir entendu Olivier Boned<sup>3</sup> préciser ce que l'on entend par gouvernance dans l'économie sociale. Contrairement à la gouvernance libérale et capitaliste qui souhaite un administrateur indépendant protégeant essentiellement l'individu consommateur, la gouvernance dans l'économie sociale est révélatrice d'un projet que l'on mène ensemble pour répondre à des attentes et à des besoins vitaux. Un projet donnant à la dimension politique une prédominance sur la dimension économique ; une gouvernance reposant sur l'engagement de chaque personne et sur le respect de dimensions démocratiques, éthiques et statutaires, affirmait-il en substance. Cette gouvernance s'appuie sur la représentativité et la subsidiarité en faisant valoir des bonnes pratiques qui doivent aussi assurer le renouvellement des bénévoles.



© G. du Retail  
 Pour Philippe Vrignon<sup>4</sup>, « cette gouvernance suppose un fonctionnement transparent, visible, lisible et évaluable » et exige de se placer dans des perspectives à moyen et long terme. En novembre prochain, annonçait Roland Janny<sup>5</sup>, rendez-vous est donc pris pour présenter un référentiel sur la marche des Ogec. Ce référentiel sera complété par un protocole précisant les modalités de fonctionnement entre le Sgec et la Fnogec, selon Éric de Labarre qui reliait le principe de subsidiarité à celui de collégialité et mettait en valeur la tension à équilibrer sans cesse entre l'économique, l'éducatif et le pastoral. En conclusion de cette session, François Moog<sup>6</sup>, s'appuyant notamment sur les textes de Vatican II et le Statut de l'enseignement catholique, invitait les participants à relire et unir la mission de l'enseignement catholique et sa gouvernance. « Une mission d'Église au cœur du monde, une gouvernance qui pourrait être la traduction de "diacon", c'est-à-dire de service. Un service qui fait de tous les acteurs de l'enseignement catholique des intendants de l'œuvre du Christ. » « Les valeurs que vous détenez, qu'elles soient témoignages. Vous êtes partie prenante de ce service », indiquait M<sup>gr</sup> Marceau, évêque de Perpignan dans son homélie. **GDR**

géc, selon Éric de Labarre qui reliait le principe de subsidiarité à celui de collégialité et mettait en valeur la tension à équilibrer sans cesse entre l'économique, l'éducatif et le pastoral. En conclusion de cette session, François Moog<sup>6</sup>, s'appuyant notamment sur les textes de Vatican II et le Statut de l'enseignement catholique, invitait les participants à relire et unir la mission de l'enseignement catholique et sa gouvernance. « Une mission d'Église au cœur du monde, une gouvernance qui pourrait être la traduction de "diacon", c'est-à-dire de service. Un service qui fait de tous les acteurs de l'enseignement catholique des intendants de l'œuvre du Christ. » « Les valeurs que vous détenez, qu'elles soient témoignages. Vous êtes partie prenante de ce service », indiquait M<sup>gr</sup> Marceau, évêque de Perpignan dans son homélie. **GDR**

1. Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique.
2. « Compétences et fonctionnement du conseil d'administration de l'Ogec », « Processus de prise de décision », « Contrôle, évaluation et communication », « Stratégies de réseaux et sentiment d'appartenance ».
3. Administrateur du Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES) en charge de l'observatoire de la gouvernance.
4. Secrétaire de la Fnogec et président de l'Urogec Aquitaine.
5. Responsable de la commission gestion-comptable de la Fnogec.
6. Directeur de l'Institut supérieur de pastorale catéchétique.

# En Martinique : l'urgence et l'avenir

Concentré au sein de la métropole régionale de Fort-de-France, l'enseignement catholique de Martinique – 4 000 élèves répartis dans une douzaine d'établissements – a été touché de plein fouet par les manifestations contre la vie chère du mois de février. État des lieux avec Jeanne Valère, directrice diocésaine de l'île.

## Quel bilan faites-vous des récents événements ?

Jeanne Valère : Il y a, d'abord, les contraintes imposées par la grève qui a entraîné la fermeture de nos établissements à partir du 9 février, pour des raisons de sécurité et de logistique. Ils ont pu rouvrir le 12 mars au matin. Au total, deux semaines de cours ont été perdues.



Le séminaire-collège Sainte-Marie, à Fort-de-France.

## Ce conflit a-t-il été vécu d'une façon particulière par les établissements catholiques ?

J. V. : Effectivement. Nos établissements ont été particulièrement visés. Un documentaire, diffusé le 6 février sur Canal +, a réveillé les « vieux démons » et focalisé le conflit sur la haine raciale. Cela nous a été préjudiciable, car certains de nos établissements sont considérés comme les lieux scolarisant les enfants de la minorité béké, alors qu'en réalité nos personnels comme nos élèves reflètent la société martiniquaise. Après des slogans blessants, des propos douloureux, il s'agit maintenant de ressouder les équipes et de les faire à nouveau travailler ensemble,

même si ces événements ont eu lieu à l'extérieur des établissements. Notre communauté éducative se doit plus que jamais d'être unie. Nous ferons le point avec les équipes en fin d'année scolaire. Pour l'heure, l'urgence est de revenir à un fonctionnement normal.

## Quelles sont les autres difficultés auxquelles vous devez faire face ?

J. V. : Avant tout, la hausse de 200 euros des bas salaires, conclue début mars. Que vont faire les Ogec, dont la majorité des personnels est concernée ? Soit ils l'accordent, et cela aura des répercussions sur les contributions des familles, soit ils le font de façon limitée, soit ils s'abstiennent... Selon le choix qui sera fait, les besoins matériels et immobiliers risquent d'en faire les frais, et ce alors que nos établissements saturent. C'est un vrai cercle vicieux !

Propos recueillis par Aurélie Sobocinski

# Drames à l'école : à lire pour bien agir

Il y a ceux qui provoquent une large couverture médiatique – comme l'attentat du Caire, le 22 février dernier, qui a entraîné la mort d'une lycéenne de Levallois-Perret – et tous les autres qui frappent les établissements scolaires au quotidien : accident de la route, maladie, suicide... Les psychologues de l'Anpec<sup>1</sup>, Jean-Luc Pilet<sup>2</sup>, Catherine Guihard, Agnès Obringer et Daniel Brice, ont décidé de partager le résultat de dix années de réflexion et d'expérience fondées sur plus d'un millier d'interventions. Dans *Drames en milieu scolaire*, ils indiquent la marche à suivre aux membres de la communauté éducative – chef d'établissement, professeurs, psychologue, parents –, chacun à sa place, en proposant un protocole spécifique d'intervention et de prise en charge. « La première chose à



éviter est de rester seul face à la charge émotionnelle provoquée par l'événement, conseille Jean-Luc Pilet. Il faut partager, mutualiser. » Une autre erreur consiste à croire que l'action du seul psychologue suffit : il est essentiel de mettre en place une approche pluridisciplinaire et d'assurer une formation de tous les cadres. En attendant d'atteindre cet objectif, le livre détaille étape par étape, via de nombreuses fiches techniques, la manière de gérer ces périodes de crise. AS

1. Association nationale des psychologues de l'enseignement catholique.

2. Coordinateur national de l'Anpec.

**Z** Jean-Luc Pilet (dir.), Catherine Guihard, Agnès Obringer, Daniel Brice, *Drames en milieu scolaire - un protocole pour évaluer, soutenir, communiquer*, Masson, 2009, 220 p., 26 €.



L'école Massabielle, à Baie-Mahault.

## Guadeloupe : des mois difficiles

Si la situation sociale en Guadeloupe présente de nombreuses similitudes avec la Martinique, le conflit n'y a pas été vécu de la même manière. Ainsi, ce n'est pas à Basse-Terre et Grande-Terre, où la violence des rapports sociaux apparaît souvent plus crûment, que les tensions entre békés (les descendants des colons blancs) et Antillais noirs ont éclaté avec le plus de virulence. Les mois à venir n'en risquent pas moins d'être difficiles pour l'enseignement catholique. Ses établissements, qui accueillent 8 500 élèves, ont dû, comme ceux du public, fermer leurs portes pendant six semaines. Un calendrier de rattrapage des cours est proposé. « Pour l'heure, on ne peut encore mesurer l'impact véritable de la crise », explique Jacques Otz, le directeur diocésain. Mais ici aussi, les incidences de la vie chère sur les inscriptions et la revalorisation des bas salaires inquiètent les chefs d'établissement. Une réflexion est engagée avec les Ogec, alors qu'émerge une autre préoccupation liée à l'ampleur du chômage : la nécessité de se repositionner au niveau de la formation professionnelle pour non seulement accueillir des jeunes mais s'assurer de leur insertion. AS

## Et si l'on prenait l'Évangile au sérieux ?



© S. Herguelin

Les 16 et 17 mars dernier, 71 adjoints diocésains en pastorale se sont retrouvés à Paris pour des journées d'étude sur le thème : « 50 ans après la loi Debré et 25 ans après la loi Rocard, habiter notre espace de liberté ». À l'approche de ces deux anniversaires qui seront le fil

rouge institutionnel de l'année prochaine, le Sgec<sup>1</sup> avait invité François Moog, directeur de l'ISPC<sup>2</sup>, et le père Luc Mellet, directeur du SNCC<sup>3</sup>, pour éclairer la réflexion. Objectif : « Aider les adjoints en pastorale à préparer leurs réunions de rentrée en articulation avec l'impulsion nationale », a expliqué Pierre Robitaille<sup>4</sup>, organisateur de ce temps fort.

En s'appuyant sur Vatican II, François Moog (notre photo) a, en premier lieu, défini la liberté comme un chemin qui conduit vers Dieu. « La vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine », lit-on dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes*. Mais comment éduque-t-on à cette liberté dans l'école catholique ? s'est demandé François Moog, en invitant l'assemblée à relire *Gravissimum educationis momentum*. Ce qui appartient en propre à l'école catholique, précise ce décret, « c'est de créer [...] une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité ». Aussi, quand la loi Debré demande que l'établissement respecte la liberté de conscience de chacun, tout en conservant son caractère propre, gardons-nous de séparer mission de service public et mission ecclésiale. « L'école catholique est donc elle-même un lieu d'évangélisation [...] non par le moyen d'activités complémentaires [...], mais par la nature même de son action [...] », est-il écrit dans le Statut de l'enseignement catholique. Pas question donc de considérer qu'il s'agit d'une école qui se contenterait d'ouvrir une aumônerie dans ses murs. Si une aumônerie existe, elle ne peut être qu'une des propositions du projet d'animation pastorale. « Le seul chemin de liberté habitable implique de penser la conjonction de la mission publique d'éducation et d'évangélisation », a conclu François Moog. « Qu'est-ce que cela donnerait de prendre au sérieux l'Évangile en considérant, par exemple, le "dernier" de la classe ? » a-t-il lancé à l'assemblée.

Un point de vue complété par Luc Mellet pour qui l'affirmation de la liberté des consciences va de pair avec celle de proposer la foi. « Il est important que les jeunes rencontrent des adultes qui témoignent, a-t-il affirmé. Ce n'est pas contraire à la laïcité. » C'est pour mieux assumer cette responsabilité que se fonde l'idée d'assurer une première annonce, a exposé Luc Mellet.

Une idée travaillée par l'enseignement catholique puisqu'un texte sur « l'annonce explicite de l'Évangile » devrait être présenté au Cnec<sup>5</sup> du 3 juillet prochain, a annoncé Éric de Labarre. Ce texte d'orien-

tation est attendu par les adjoints en pastorale qui savent cependant que l'appel à des témoins et leur formation sont aujourd'hui des démarches exigeantes au sein de communautés éducatives délibérément ouvertes à tous, qui ne comptent pas que des chrétiens. **SH**

1. Secrétariat général de l'enseignement catholique.
2. Institut supérieur de pastorale catéchétique (Institut catholique de Paris).
3. Service national de la catéchèse et du catéchuménat.
4. Chargé de la mission Animation pastorale au Sgec.
5. Comité national de l'enseignement catholique.

## Place à l'émotion

J'ai accepté avec enthousiasme de traiter du thème de l'émotion devant les coordinateurs Enseignement et Religions car cette dimension n'est jamais abordée », confie le dominicain François Boespflug. L'historien de l'art est donc intervenu avec un plaisir non dissimulé, le 24 mars dernier à Paris, sur « la place de l'émotion dans la prise en compte du fait religieux ». Évelyne Martini, inspectrice pédagogique régionale de lettres, auteur comme lui d'ouvrages sur le fait religieux, lui donnait la réplique. « Le surgissement du mot "émotion" fait peur aux profs, comme si cela allait les submerger. Mais qu'est-ce que la littérature, si ce n'est un réservoir d'émotions ? » s'est-elle interrogée. Avant d'ajouter : « Dans notre enseignement des lettres, nous avons privilégié la structure et la technicité. Et pourtant, c'est par le repérage d'une émotion face à un texte qu'on peut accrocher un jeune. » Cela suppose que l'enseignant soit en empathie avec l'œuvre, tout en gardant sa capacité d'analyse, a fortiori si l'on pointe la dimension spirituelle. Même regard chez François Boespflug pour lequel on ne peut présenter une peinture sans être concerné de près. Une "amitié" à mettre entre parenthèses toutefois quand on présente le tableau. « C'est grâce à cette tension entre empathie et distanciation que se fait une synthèse de l'être, a ajouté Évelyne Martini, en demandant de ne pas faire du religieux un monde à part. Il est constamment présent dans la littérature. Beaucoup d'œuvres ne parlent en fait que d'aventures spirituelles. » Une invitation donc, pour les coordinateurs venus de toute la France<sup>1</sup>, à décrypter ces émotions qui permettent de redonner tout leur sens aux œuvres étudiées en classe. **SH**

1. Ils sont une cinquantaine et représentent les diocèses, les congrégations et l'Alliance des directeurs et directrices de l'enseignement chrétien (Addec).



© S. Herguelin

Évelyne Martini, IPR de lettres, et François Boespflug, historien de l'art.

# Une journée de l'engagement

Le 26 mars dernier, les 110 000 jeunes et 13 000 adultes des établissements scolaires des Frères des écoles chrétiennes étaient invités à vivre la « Journée nationale lasallienne de l'engagement ». Il s'agissait, au cours de ce temps placé sous la devise « *J'ose, je m'engage* », de donner du sens aux actions menées tout au long de l'année, qu'elles soient de service entre élèves et étudiants, de soutien à des associations caritatives, de proximité dans son quartier comme à l'autre bout du monde. Ainsi au Saint-Rosaire de Sarcelles (école-collège-lycée de 1 800 élèves), un « festival de l'engagement » a accueilli 43 stands tenus par les élèves, présentant et surtout explicitant devant leurs camarades les raisons de leurs actions.

Dans nombre d'établissements, un portrait-mosaïque géant de saint Jean-Baptiste de La Salle a été réa-



Écoliers, collégiens et lycéens du Saint-Rosaire, à Sarcelles, ont animé leur « festival de l'engagement ».

lisé – comme autant de visages et d'engagements inspirés d'un même charisme. L'engagement est de fait une conviction enracinée depuis ses origines dans le projet éducatif lasallien, qui prend sa source dans la foi chrétienne avec une volonté impérieuse de justice et de transformation sociale. Plus que jamais, cette valeur

formatrice de l'engagement est d'actualité : pour se construire, à tout âge, les jeunes et les adultes ont besoin de mener des actions à leur mesure. Cette journée ne se voulait surtout pas une fin en soi, mais une étape dans un itinéraire d'éducation à la responsabilité et à la justice.

CLAUDE BESSON

## Faire apprendre ne va pas de soi !



Le problème majeur de l'école aujourd'hui est qu'un nombre non négligeable d'élèves n'y apprennent pas. C'est pour examiner en quoi les savoirs récents produits par la recherche pourraient aider les enseignants à imaginer des pratiques plus efficaces que l'Institut supérieur de pédagogie (ISP) avait organisé à Paris ses Rencontres de printemps 2009 sur le thème « Apprendre et faire apprendre ». Trois jours d'apports riches destinés, comme l'a rappelé Yves Reuter<sup>1</sup>, l'un des conférenciers, à « ouvrir le champ des possibles » pour les 80 participants.

Gaëtane Chapelle<sup>2</sup> et Yves Reuter ont précisé d'entrée que chercheurs et praticiens ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Si la finalité des chercheurs est de comprendre, celle des praticiens est d'agir. En aucun cas les résultats de la recherche n'ont vocation à dicter les conduites des prati-

ciens. Ils peuvent, tout au plus, éclairer la prise de décision, le choix ultime revenant à l'acteur de terrain qui connaît son contexte, son public et est le mieux à même d'en traduire les résultats d'une façon pertinente.

Alain Lieury<sup>3</sup> (notre photo), sur le thème « Mémoire et apprentissage », a rappelé, pour sa part, que la mémoire de travail a un empan limité. L'un des risques majeurs est de la perturber par du « trop-plein », de la mettre en état de surcharge cognitive. D'où l'intérêt d'épisodes réitérés, plus légers mais plus fréquents, pour installer en mémoire une information stabilisée. Autre intervention stimulante, celle de Delphine Martinot<sup>4</sup> sur « L'estime de soi et la réussite scolaire ». Renforcer l'estime de soi d'un élève favorise ses apprentissages, croit-on. Rien n'est moins sûr selon Delphine Martinot, car c'est faire disparaître une source d'effort. C'est l'effort qui est à complimenter, non la réussite. La production d'erreurs est normale et ne relève pas de dysfonctionnements. Des ateliers de fin de session ont permis aux partici-

pants de dégager des pistes d'action. Apprendre et faire apprendre n'est pas facile et suppose d'accepter la prise de risques, la rencontre possible de l'erreur et de l'échec. Cependant, tous les intervenants ont insisté sur l'importance des situations et du contexte d'apprentissage qui peuvent être obstacles ou facilitateurs, selon qu'ils favorisent ou non les conditions d'appropriation. Une part du contexte est, certes, « héritée » : profil d'élèves, configuration de la classe, nature des programmes. Mais que fait chacun de cet héritage ? Le travail didactique et pédagogique consiste justement à créer un contexte pour favoriser l'apprentissage en utilisant les marges de manœuvre, entre contraintes et ressources.

NICOLE PRIOU

1. Professeur à l'université de Lille-III et fondateur du laboratoire Théodile.

2. Professeur invité à l'université de Louvain.

3. Professeur à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand.

4. Professeur émérite de psychologie cognitive à l'université Rennes-2.

► Pour un compte rendu plus complet de cette session : [www.formiris2.org/cle/](http://www.formiris2.org/cle/)

## Autour du handicap : questions et solutions

Un colloque, organisé par le Secrétariat général de l'enseignement catholique en avril dernier, a exploré les pistes d'action pour améliorer la scolarisation des enfants handicapés. Avec une volonté : combler l'écart entre le dire et le faire dans les établissements.

Les 1<sup>er</sup> et 2 avril dernier, 250 acteurs de l'enseignement catholique se sont réunis à Amiens pour débattre de la question du handicap. Au menu de ce colloque, intitulé « *Tous semblables, tous différents* », la présentation de déficiences diverses, ainsi que de dispositifs et d'innovations pédagogiques apportant des réponses adaptées.

De quoi donner envie de « *relever le défi d'une école inclusive dans un système qui ne l'est pas* », a déclaré Françoise Maine<sup>1</sup>, organisatrice du colloque. Le doublement du nombre d'UPI<sup>2</sup> en deux ans (200 à la rentrée prochaine) atteste d'une prise de



À Épinal, Notre-Dame - Saint-Joseph, accueille des jeunes sourds et propose à tous ses élèves un cours de langue des signes française. Francine Pierron, la conseillère d'éducation (ci-dessus, au 1<sup>er</sup> plan), y participe.

conscience. Et le rythme pourrait s'accélérer car le plan « *Espoir Banlieues* » concerne ce type de dispositif dans les quartiers difficiles. C'est donc le moment, pour l'enseignement catholique, de faire vivre sa vocation d'ouverture.

Pour rompre avec la tradition française de mise à l'écart du handicap, Éric Plaisance, chercheur au CNRS<sup>3</sup>, a pointé la nécessité d'instaurer « *des organisations de travail marquées par la flexibilité, la concertation des équipes et la collaboration avec le milieu médical et spécialisé* » qui est éclaté en France en un « *kaléidoscope d'institutions* ». Un croisement des regards déjà à l'œuvre chez les membres de la Feed<sup>4</sup> ou encore au collège Saint-André-Rogélet<sup>5</sup>, à Reims. Amélie Gape, enseignante d'histoire-géographie, y aménage ses cours pour aider les enfants « *dys* ». Elle a recours au vidéoprojecteur, au dictaphone et aux photocopies qui dispensent de prendre des notes, tout comme à un atelier de gestion mentale, selon la méthode d'Antoine de La Garanderie. À Notre-Dame - Saint-Joseph, à Épinal<sup>6</sup>, Francine Pierron, conseillère d'éducation, bâtit, quant à elle, des ponts vers le monde du silence depuis 2001. Avec l'aide de l'institut spécialisé voisin, l'établissement accueille des élèves sourds et un cours de langue des signes française, animé par une mal-entendante, réunit 16 élèves de seconde qui pourront présenter cette discipline en option au bac<sup>7</sup>.

En plus des partenariats avec le sec-

teur spécialisé, toutes les initiatives peuvent bénéficier de l'appui des Missions d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (Mijec). Ces dernières sont pour l'instant concentrées dans l'ouest de la France. Les Mijec interviennent dans le champ du handicap comme dans celui du décrochage scolaire, deux domaines présentant de nombreux enjeux communs. La lutte contre l'illettrisme, les dispositifs Segpa<sup>8</sup> ou l'association des lycées du soir<sup>9</sup> ont d'ailleurs aussi été présentés lors de ce colloque, qui a incité à risquer l'inattendu de la personne.

VIRGINIE LERAY

### Un nouveau cursus de formation

L'inclusion pourra être effective quand tous les enseignants et personnels éducatifs seront formés, au-delà de ceux qui font du handicap leur spécialité. C'est pourquoi Formiris et les trois centres de formation missionnés ASH\* ont conçu un nouveau parcours modulaire, dont les deux premiers paliers s'adressent à tous les professeurs. Les trois paliers suivants forment, en revanche, des personnes-ressources et des enseignants spécialisés. Le cursus, commun au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>d</sup> degré (avec des spécialisations), peut s'étendre sur deux, voire quatre ans, garantissant une alternance raisonnable entre les séminaires et le terrain. VL

\* Renseignements : Institut supérieur de pédagogie, 3 rue de l'Abbaye, 75006 Paris. Tél. : 01 44 39 60 17. Institut de l'Oratoire, 2 rue de l'Oratoire, 69300 Caluire-et-Cuire. Tél. : 04 72 10 69 00. Institut de formation de l'université catholique de l'Ouest aux métiers de l'enseignement (Ifucome), 17 rue Merlet-de-la-Boulaye, 49001 Angers. Tél. : 02 41 81 66 18.

**Prochaines sessions Formiris ASH.**  
Du 25 au 27 mai 2009 : pour les enseignants de Segpa en français et mathématiques ; du 2 au 4 juin 2009 : pour les équipes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré sur l'accueil des enfants autistes.

1. Responsable de la mission « Besoins éducatifs particuliers » au Secrétariat général de l'enseignement catholique. E-mail : f-maine@scolanet.org
2. Unités pédagogiques d'intégration.
3. Centre national de la recherche scientifique.
4. Fédération des établissements scolarisant des enfants dyslexiques. Sur internet : [www.feedfrance.fr](http://www.feedfrance.fr)
5. Adresse : 33 rue Raymond-Guyot, 51100 Reims Tél. : 03 26 77 59 10. Internet : [www.saintandre-rogelet.org](http://www.saintandre-rogelet.org)
6. Adresse : 23 rue Thiers, 88000 Epinal Tél. : 03 29 64 43 43. Internet : [www.st-jo-epinal.asso.fr](http://www.st-jo-epinal.asso.fr)
7. 188 inscrits en 2008.
8. Section d'enseignement général et professionnel adapté.
9. Sur internet : [www.lycees-du-soir.org](http://www.lycees-du-soir.org)

À LIRE : le prochain numéro hors série de *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, publiée par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), sur l'école inclusive : [www.inshea.fr](http://www.inshea.fr)  
À CONSULTER : le site des responsables diocésains de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) : [www.missionbep-sgec.org/rash](http://www.missionbep-sgec.org/rash)

## Trop de stress à l'école ?

**J'**en ai assez de voir que des enfants partent à l'école le matin la boule au ventre [...] parce qu'ils craignent, non pas la note qu'ils vont avoir, mais l'appréciation qui va l'accompagner », a déclaré Béatrice Barraud, présidente de l'Apel<sup>1</sup>. « Je rêve d'une école qui regarde au-delà de la copie, d'une évaluation qui donne de la valeur, comme son nom l'indique », a-t-elle pour-

suivi, le 2 avril dernier à Paris, lors d'un petit-déjeuner - débat organisé par son association.

Médecins, pédagogues, chefs d'établissement et parents étaient présents pour répondre à la question : « Y a-t-il trop de stress à l'école ? ». Avec pour les éclairer, les résultats d'un sondage Apel-CSA<sup>2</sup> qui fait apparaître qu'en réalité... les parents sont plus stressés par la réussite de leur enfant (52 %) que les enfants eux-mêmes (31 %). Lorsque les parents déclarent que leur enfant est stressé par l'école, la cause la plus souvent citée reste toutefois l'angoisse liée aux notes et à l'évaluation (39 %).

**SH**

1. Association des parents d'élèves de l'enseignement libre.
2. Disponible sur les sites : [www.apel.asso.fr](http://www.apel.asso.fr) et [www.csa.eu](http://www.csa.eu) - Voir aussi le dossier « Le stress à l'école », dans *Famille & Éducation*, mars/avril 2009.

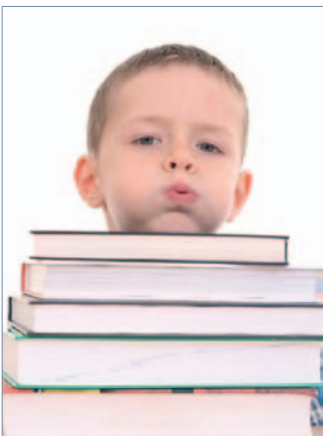
## Drôle de philo !

**V**ous souvenez-vous de Thierry Aymès, ce professeur de philosophie de l'Institut Saint-Félix de Beaucaire (Gard), qui ne manque pas d'idées pour faire aimer sa discipline ? Après avoir réalisé le CD *Philosong*<sup>1</sup>, un « memento musical de philosophie », le voilà qui récidive avec un spectacle théâtral : *Philoscène*. Tout comme *Philosong*, ce spectacle prend le parti d'apporter la philosophie à ceux qui n'en ont pas voulu, en présentant des notions sous forme de sketches humoristiques. « *Je revendique ainsi un espace jusque-là inoccupé et susceptible de rendre la philosophie sympathique sans la trahir* », précise Thierry Aymès. Vous



peuvent voir un extrait de ce spectacle sur son site et pourquoi pas faire venir cette troupe d'acteurs professionnels dans votre établissement<sup>2</sup>. **SH**

1. Cf. ECA 326, p. 14. Ce CD, salué à l'Unesco le 19 novembre dernier lors de la Journée mondiale de la philosophie, est en vente (12,50 €, frais de port inclus) sur le site [www.philosong.fr](http://www.philosong.fr)
2. Contact : Thierry Aymès, 06 47 97 63 91. Tarif : 1 000 € TTC (hors frais de déplacement et repas). Durée du spectacle : environ 2 heures. Les établissements intéressés peuvent recevoir les textes du spectacle pour les travailler avec les élèves.



## UNE IDÉE / UNE ACTION

### Partir en chantier de solidarité

**S**œur Emmanuelle n'est plus. Elle nous a quittés le 20 octobre 2008 alors qu'elle allait fêter son centième anniversaire. « *Vivre, c'est agir, Yalla !* » ne cessait-elle de dire. « *En avant* » donc pour une solidarité active via les chantiers de l'association Asmae-Sœur Emmanuelle qu'elle a fondée en 1980. Au départ, c'était pour renforcer son action auprès des chiffonniers du Caire au milieu desquels elle avait fait le choix de vivre. Puis elle a souhaité l'élargir à d'autres populations démunies. Présente depuis quelques années dans huit pays – Burkina Faso, Égypte, France, Inde, Liban, Madagascar, Philippines, Soudan –, l'association vient de s'implanter au Mali. La philosophie d'Asmae ? travailler systématiquement avec des partenaires locaux qu'elle appuie et accompagne dans leurs projets en direction des enfants défavorisés. Il s'agit de viser l'autonomie et d'éviter l'assistanat, chacun étant convaincu que les populations détiennent les clefs de leur propre développement et sont les plus à même d'identifier et de résoudre leurs problèmes.

Comme chaque année, des chantiers solidaires d'un mois sont proposés pour l'été 2009 aux jeunes Français de plus de 18 ans désireux de faire un premier pas vers la solidarité. Des chantiers dédiés au soutien d'un programme d'animation – clubs de vacances, d'éveil... – mais également de construction ou de rénovation – salles de classe, centres de santé, bibliothèques, dortoirs... Durant le séjour, les bénévoles se retrouvent au sein de communautés locales et vivent une vraie expérience de terrain et de développement local. Cette immersion totale leur permet de se sensibiliser aux problèmes du tiers-monde et de créer d'authentiques liens avec les populations. « *On part avec l'envie de beaucoup donner et on revient en s'apercevant qu'on a énormément reçu* », disait sœur Emmanuelle. **EDC**

**▶▶▶** Pour s'inscrire à un chantier : Association Asmae, 26 boulevard de Strasbourg, 75010 Paris. Tél. : 01 44 52 11 90. Internet : [www.asmae.fr](http://www.asmae.fr) - Sur le site (rubrique « Nous rejoindre »), il est possible de télécharger le dossier d'inscription. On peut également faire un don (rubrique « Nous soutenir ») pour aider à financer les multiples projets.



# À la une des revues de l'enseignement catholique

## Cantine : un luxe pour certaines familles



Le prix de la cantine dans les établissements catholiques « constitue un obstacle à l'exercice de la liberté de choix de l'école par les familles », constate *L'arc boutant*. Le coût d'un repas, qui varie entre 4 € et 7 €, est un frein pour les familles les plus défavorisées. Des partenariats avec les communes sont parfois mis en place. D'autres solutions peuvent être retenues, à l'instar

de celle choisie par cette école, située en milieu rural, qui propose aux parents de préparer les repas que les enfants apportent avec eux.

*L'arc boutant*, n° 490, février 2009, p. 5.

## Aborder l'éducation affective et sexuelle

*SNEC Informations* propose un point sur le groupe de travail, mis en place par le Secrétariat général de l'enseignement catholique, qui réfléchit sur l'éducation affective et sexuelle (EAS). Ce groupe, piloté par Claude Berruer, Françoise Maine et Pierre Robitaille, remettra un texte d'orientation qui sera présenté au Comité national de l'enseignement catholique du 3 juillet 2009. Lors de la première réunion, le 3 février dernier, plusieurs questions ont émergé : « Qui est concerné par l'EAS ? le chef d'établissement ? le professeur de SVT ? l'animateur en pastorale ? » ; « Quelle information donner aux familles ? » ;



« Comment présenter la position de l'Église ? »...

*SNEC Informations*, n° 330, mars 2009, p. 9.

## La nécessaire prévention au travail

C'est à la prévention au travail qu'est consacré le dossier de *Cfdt magazine* de mars. Le monde de l'enseignement et celui de la formation n'échappent pas aux maladies et aux accidents liés à l'activité professionnelle. L'enquête réalisée par la Cfdt, « Le travail enseignant en question », l'avait mis en évidence : « 62 % des enseignants disent avoir été amenés à consulter par des raisons liées au travail », rappelle le magazine. En tête des risques professionnels, les troubles musculo-squelettiques, « invalidants pour la vie personnelle



comme pour l'exercice de l'activité professionnelle », qui interrogent sur l'aménagement des postes de travail et le respect des règles d'ergonomie. Autres pathologies qui connaissent un fort développement, les troubles psycho-sociaux. En cause, bien sûr, les agressions verbales, voire physiques, dont sont victimes enseignants et formateurs, mais aussi les contraintes de temps qui pèsent sur les uns et les autres.

Toutes ces pathologies ont un coût, souligne *Cfdt magazine* qui invite les salariés à « prendre soin de [leur] propre santé et de celle des autres », et à alerter, en cas de besoin, leurs représentants, le médecin du travail, l'employeur...

« Face aux risques professionnels, ce sont le plus souvent des solutions de prévention axées sur les individus, ne remettant pas en cause l'organisation du travail, qui sont privilégiées », souligne la Cfdt. Et le syndicat d'en appeler à « une véritable prévention qui passe par une réflexion et un travail collectif sur l'organisation du travail au sens le plus large où chacun est acteur, pour pouvoir améliorer sur le fond l'environnement de travail et les conditions dans lesquelles il s'exerce ».

À lire aussi, dans ce dossier, un témoignage sur la formation sur « les gestes et postures au travail », mise en place à l'intention des Asem d'un établissement scolaire, et l'interview du directeur des risques professionnels à la Caisse nationale d'assurance maladie.

*Cfdt magazine*, n° 138, mars 2009, pp. 8 à 11.

## Plaidoyer pour l'éthique

« L'éthique est une discipline pratique (action) et normative (règles) dans un espace qui se donne pour but de dire comment les êtres doivent se comporter pour agir sereinement entre eux », rappelle le président du Snceel, Yves-Jean Thomas, dans l'éditorial du numéro de mars des *Fiches syndicales*. Au sommaire de ce numéro : une réflexion sur l'articulation entre droit, éthique et morale, une analyse sur l'éthique du chef d'établissement, le témoignage d'une psychologue de l'éducation dans un établissement catholique lyonnais, une contribution sur l'éthique professionnelle des enseignants, un développement sur l'intérêt pour ceux-ci d'une charte éthique...

*Fiches syndicales* du Snceel, n° 645, mars 2009.



## Éducation et gratuité

Le dossier des *Fiches syndicales* du Snceel du numéro d'avril a pour titre « La gratuité, à quel prix ? ». L'occasion d'aborder les sujets suivants : les dépenses consacrées par l'État et les collectivités territoriales à l'éducation ; les questions liées à la gratuité de la scolarité pour les enfants des enseignants et des personnels de droit privé des établissements ; le secteur de l'économie sociale et les établissements catholiques ; les stratégies mises en œuvre par les écoles, collèges et lycées pour réduire les droits d'inscription et rendre ainsi l'enseignement privé accessible à tous ; les pratiques de notation – et au-delà d'évaluation – et la gratuité de l'acte d'apprendre ; la distinction entre frais de dossier et frais d'inscription...

*Fiches syndicales* du Snceel, n° 646, avril 2009.

VÉRONIQUE GLINEUR, VALÉRIE GRANGER